

le journal du Conseiller général

N° 2 • SEPTEMBRE 2006



Gérard **Allard** *à vos côtés*



Voici le numéro 2 du journal que j'ai créé en 2005 pour vous rendre compte de mon action de Conseiller général sur notre canton de Bouaye - Rezé sud. Pour compléter et moderniser les moyens de communiquer avec vous, j'ai ouvert un « blog » <http://gerardallard.blogs.com>, c'est-à-dire un journal d'information en ligne sur internet pour expliquer mon rôle, mon travail et mes points de vue d'élu. N'hésitez pas à le consulter. Il contient de nombreuses données sur l'économie, l'emploi, l'enseignement, la santé et tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le canton sans oser le demander...

Le Conseil général a désormais engagé une politique de solidarité dans tous ses domaines de compétences. Vous le constaterez à la lecture de ce journal. Si le Département maintient ses efforts de développement et son soutien à l'éducation, à la petite enfance, aux personnes âgées, aux sportifs et à la culture, on ne peut que constater et regretter l'explosion des budgets de solidarité sociale, qui s'explique, vous le savez, par une situation de crise économique et sociale sans précédent.

Les dirigeants de notre pays, Chirac, de Villepin et Sarkozy, au lieu de s'attaquer aux racines du mal n'ont eu de cesse de fragiliser, de précariser encore davantage l'ensemble des salariés à commencer par les jeunes. Discrédités, rejetés lors de toutes les échéances électorales récentes, ils ne comprennent toujours pas le désespoir et la colère qui s'expriment et montent régulièrement de nos villes et de nos campagnes.

En attendant l'échéance cruciale de 2007, poursuivons nos efforts pour faire une vraie place aux jeunes, aux demandeurs d'emploi, aux salariés et aux retraités qui ont beaucoup à dire, à faire et à donner, pour une cité plus juste et un monde meilleur.

Bonne lecture.

Gérard Allard



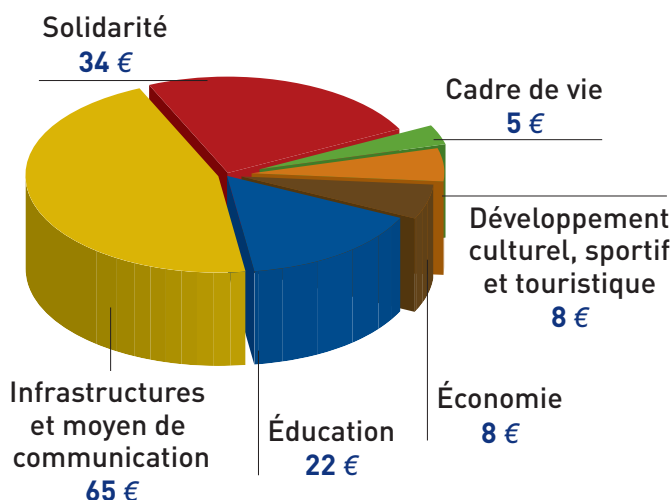
Les financements 2005 du Conseil général

En 2005, le Département a consacré 17 629 481 € au canton de Bouaye et à la commune de Rezé *, sous forme d'aides directes aux partenaires et publics du Conseil général, ou sous forme de mise à disposition de moyens propres au Conseil général. 80 % du montant total est enregistré sous la section fonctionnement et 20 % en investissement.

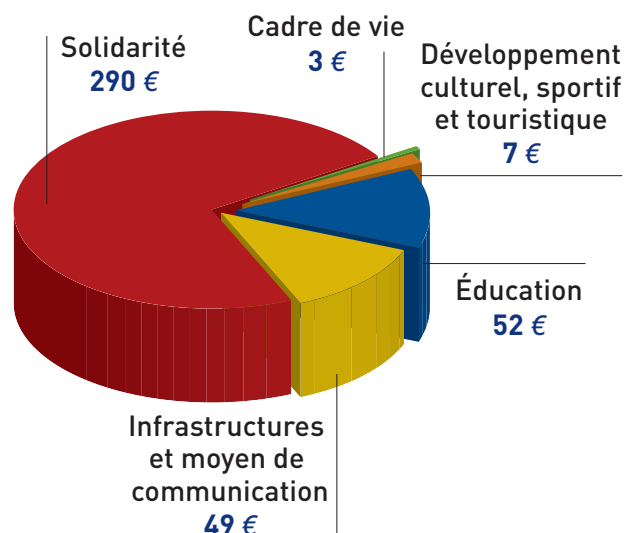
* Le Conseil général enregistre ses aides par commune. La commune de Rezé, étant séparée en deux cantons (canton de Bouaye-Rezé sud et canton de Rezé), les données ci-dessous n'ont pu être dissociées et concernent donc les 5 communes de Bouaye, Pont-Saint-Martin, Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, Saint-Léger-les-Vignes, Brains et la totalité de la commune de Rezé.

Aides du Conseil Général par habitant

Canton de Bouaye
(sans Rezé sud)



Commune de Rezé



Cadre de vie

1824 € ont été consacrés par le Département au cadre de vie.

- 18 000 € pour l'environnement.
- 60 000 € pour l'équipement des collectivités locales (assainissement, entretien des bâtiments communaux).
- 104 000 € pour l'habitat : aides à la création de logements sociaux (57 000 €), amélioration de l'habitat privé (37 000 €) et aides à l'accessibilité des logements sociaux (6 000 €).

Éducation

L'investissement en 2005 a été particulièrement important puisque 1 230 000 € y ont été consacrés dont près de 900 000 € pour la rénovation et l'entretien des collèges publics. Le collège public de Pont-Rousseau en particulier a fait l'objet de travaux importants, d'un montant de 860 000 €.

En fonctionnement, le budget s'est élevé à 805 000 €, dont 656 000 € pour les dotations et les forfaits d'externat. 88 000 € ont été affectés à l'informatisation des collèges de Rezé et de Bouaye.

Infrastructures

Avec 2 800 000 € les routes représentent le deuxième domaine d'intervention du Conseil général. Les travaux les plus importants concernent l'accessibilité de l'agglomération nantaise (la RD 65 et la liaison RN137 / le Genétais) pour 1 650 000 €.

S'agissant des transports, le Département est intervenu à hauteur d'un million d'euros en 2005 (hors Lila,

ex-réseau Atlantic), pour la desserte des établissements scolaires, le transport d'élèves handicapés et le renforcement de la sécurité des usagers. C'est la commune de Pont-Saint-Martin qui a le plus bénéficié de l'intervention du Conseil général (620 000 €), seule commune du canton à ne pas bénéficier des transports urbains de Nantes Métropole.

Conseil général sur le canton de Bouaye et sur Rezé



Inauguration des nouveaux locaux d'Emmaüs en présence de Patrick Mareschal.

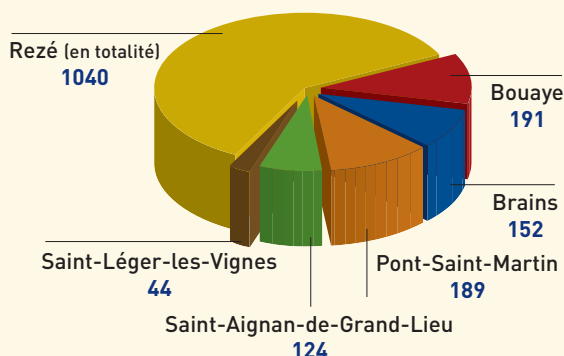
Solidarité

Le département consacre 50% de son budget à la solidarité.

Sur le canton de Bouaye le budget Solidarité représente 67% du montant total des actions du Conseil général qui s'élève à 11 900 000 €.

Pour la petite enfance nous accompagnons les familles, avec le réseau des assistantes maternelles et des travailleuses familiales, la création des lieux d'accueil et d'écoute parents enfants, le suivi médical des jeunes enfants et la lutte contre la maltraitance.

Nombre de places petite enfance sur le canton



	Personnes handicapées bénéficiant de l'ACTP (Allocation Compensatrice Tierce Personne)	Personnes handicapées bénéficiant de l'aide à l'hébergement	Personnes âgées bénéficiant de l'APA	Places d'accueil en établissement
BOUAYE	11	21	40	
BRAINS	1	0	6	
PONT-SAINT-MARTIN	2	0	27	60
SAINT-AIGNAN-DE-GRAND-LIEU	1	0	13	
SAINT-LEGER-LES-VIGNES	0	0	3	
REZE	64	48	165	

Fonds Solidarité Logement

Le Fonds Solidarité Logement aide les ménages modestes qui rencontrent des difficultés à accéder ou à se maintenir dans un logement. Depuis 2005, la loi y intègre également les dépenses d'énergie, téléphone, eau ainsi que les assurances locatives. L'État se retire du financement direct du dispositif et se limitera à verser au Département une enveloppe calculée sur la base de ses participations des trois dernières années. Or les difficultés liées au logement et les besoins d'intervention ne cessent d'augmenter.

Ménages ayant bénéficié du FSL

BOUAYE	6
BRAINS	2
PONT-SAINT-MARTIN	9
SAINT-AIGNAN-DE-GRAND-LIEU	4
SAINT-LEGER-LES-VIGNES	0
REZE	119

A Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, la maison de l'enfance « Pom' de Rainette » vient d'ouvrir ses portes. C'est un ensemble polyvalent regroupant un accueil périscolaire, un espace multi accueil et un espace jeux, financé à hauteur de 9 000 € par le Conseil général.

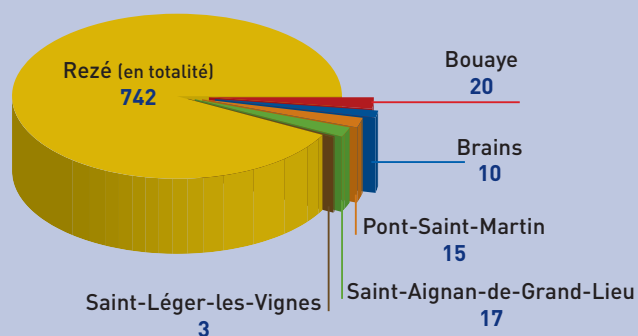
Le département accompagne les personnes handicapées de tous âges en prenant en charge les interventions liées à la perte d'autonomie, en favorisant le maintien à domicile et en veillant à la qualité de l'accueil des établissements spécialisés.

A Bouaye, le Conseil général a participé financièrement à la création d'un lieu de vie adapté pour personnes handicapées mentales vieillissantes « Les Machaons ». L'aide au maintien à domicile des personnes âgées est l'un des axes clés de la politique du Conseil général, chargé de la mise en place et du suivi de l'Allocation personnalisée à l'autonomie (APA) pour les personnes dépendantes de plus de 60 ans.

Revenu Minimum d'Insertion

La responsabilité du Conseil général en matière de RMI couvre désormais l'instruction des dossiers, la gestion de l'allocation, la conception et l'animation de la politique d'insertion des bénéficiaires. Cette nouvelle responsabilité entraîne nécessairement une implication politique accrue dans l'analyse des phénomènes sociaux, l'invention de réponses aux besoins des bénéficiaires du RMI et dans l'animation de la dynamique partenariale. Aujourd'hui, le Conseil général assume cette décentralisation complète du RMI mais force est de constater qu'elle s'opère dans des conditions difficiles. Le Département doit également faire face à l'arrêt, par l'État, de son cofinancement aux conseillers ANPE dédiés à l'accompagnement des bénéficiaires RMI. Le Département a donc décidé de s'y substituer pour garantir un service équivalent aux bénéficiaires.

Nombre d'allocataires du RMI sur le canton



Maison de la sécu à la Blordière : une fermeture inacceptable

Comme tous les rezéens des quartiers Nord et Est de Rezé, j'ai été choqué par la fermeture de la Maison de la Sécurité sociale à la Blordière. Je constate l'inconstance pour ne pas dire l'inconséquence de la CPAM qui décide hier de décentraliser ses services en se rapprochant des usagers, aujourd'hui de les recentraliser. Ces changements de « stratégies » à court terme sont incompréhensibles et inacceptables. D'autant qu'ils sont décidés sans discussion avec la collectivité qui a investi pour accueillir ce service. N'y avait-il pas d'autres moyens à envisager que la fermeture sine die ? On serait en droit d'attendre meilleure considération pour les habitants et un minimum de dialogue préalable avec le Maire et les élus de la commune.

Menaces de fermeture de classe à Saint-Léger-les-Vignes

La mobilisation des parents d'élèves, de la Municipalité de Saint-Léger-les-Vignes et du Conseiller général, a contraint le rectorat à maintenir la 5^e classe.



Bouaye

A Bouaye, le Département a accompagné la réhabilitation de la salle de sports de Bellestre (210 000 €), ainsi que les travaux et investissements (1 574 26 €) dans le collège de Bellestre et dans le cadre de la Loi Falloux, celui de Saint-Hermeland.

Rezé

Avec la participation au financement du collège de Pont-Rousseau (880 541 €), des collèges Saint-Paul et Sainte-Anne (93 775 €), de l'école rénovée de Ragon (171 137 €) et la réhabilitation du Théâtre de Rezé, le Conseil général a aussi participé au financement de la Crèche du Port au blé, des terrains de foot de la Robinière et Léo Lagrange (73 252 €) et au fonctionnement de l'Arpej pour la Prévention.

Saint-Aignan-de-Grand-Lieu

Le Conseil général participe à la création de places de crèches en subventionnant la création du multi-accueil Pom'de Rainette



Accueil des nouveaux habitants à Saint-Aignan-de-Grand-Lieu.

Brains

Avec les investissements lourds en voirie sur la RD 723, la commune a bénéficié de subventions pour les travaux de l'Eglise (111 870 €).

Pont-Saint-Martin :

Un accord a été donné pour la création d'un cantou (espace de vie pour personnes désorientées) à la Maison de retraite de la Roselière.

La mise en place de panneaux routiers d'interdiction



des poids lourds de plus de 7,5 tonnes dans le bourg de Pont-Saint-Martin est un pas considérable pour la sécurité des piétons et des cyclistes.

Gérard Allard, conseiller général et Yves François, maire de Pont-Saint-Martin

A votre écoute :

MES PERMANENCES

sur rdv au **02.40.99.78.56**

une fois par mois dans chaque commune (sauf congés scolaires)

INFOS sur BLOG : <http://gerardallard.blogs.com>